



n/réf : REG1612189MT-AV

Paris, le 10 février 2016

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Madame la Ministre,

Malgré les avancées obtenues en 2015 pour mieux réguler l'accroissement de la population de loups, 9068 victimes étaient dénombrées au 31 décembre 2015.

Depuis le 22 décembre 2015, les prélèvements de loups ont été stoppés car le quota réglementaire était presque atteint (34 spécimens prélevés sur les 36 autorisés par l'arrêté du 30 juin 2015).

Cet arrêt des prélèvements ne permet plus aux éleveurs de défendre leurs animaux et génère, chez eux, inquiétude et angoisse alors que la mise à l'herbe des troupeaux se profile dans les jours qui viennent. Leur situation est insupportable

D'autant que le Conseil national de protection de la nature (CNPN), saisi le 9 février 2016, a rendu un avis négatif au projet d'arrêté portant sur l'accroissement du plafond de loup à prélever au-delà des 36.

Pour permettre aux éleveurs de défendre leurs troupeaux et d'exercer simplement leur activité pastorale indispensable à l'économie des territoires ruraux et productrice de biodiversité, nous vous demandons, Madame la Ministre, de prendre rapidement un arrêté permettant d'augmenter de 12 unités le plafond de loups à prélever d'ici le 30 juin prochain et de maintenir, dans les conditions fixées par le plan loup 2013-2017, et celles de l'arrêté du 30 juin 2015, la possibilité de recourir aux fusils à canon rayé (et non pas les fusils à canon lisse comme inscrit dans l'actuel projet d'arrêté) afin de permettre aux agriculteurs

bénéficiant actuellement d'autorisations de tirs de défense de poursuivre les opérations de défense dans les mêmes conditions.

Il convient, Madame la Ministre, de ne pas rajouter une crise supplémentaire à la crise économique qui frappe déjà durement les éleveurs.

Nous comptons sur vous.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour la FNSEA,



Jean-Pierre Royannez

Pour JA



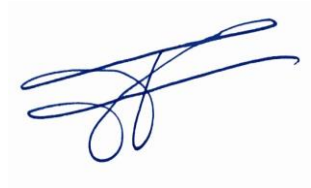
Ludovic Rouvière

Pour FNO



Michèle Boudoin

Pour APCA



Pierre-Yves Motte